



Fédération Algérienne de Foot – Ball
Ligue de Foot – Ball Wilaya de Tlemcen
LOGTS AADL KEBASSA TLEMCEEN

☎ : (043) 41-37-31 📠 : (043) 41-37-32 Email : lfwtlemcen@yahoo.fr



Disposition réglementaire saison 2022/2023

les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers de licences.

Catégorie d'équipes à engager obligatoirement :

- Une équipe « SENIORS » : joueurs nés avant le 1^{er} janvier 2004.
 - Une équipe « U1-19 » : joueurs nés en 2004-2005.
 - Une équipe « U-17 » : joueurs nés en 2006-2007.
 - Une équipe « U-15 » : joueurs nés en 2008.
- Une équipe « U-14 » : joueurs nés en 2009-2010 (foot à 8) facultative .

Dépôt des licences

- La période d'enregistrement des licences « SENIORS » est fixée du :
04 septembre 2022 au 10 octobre 2022 .
- La période d'enregistrement des licences « JEUNE » est fixé :
Du 04 septembre 2022 au 21 octobre 2022 : 20 licence au minimum.
Du 22 octobre 2022 jusqu'à la fin de la phase Aller : le reste des licences
par catégorie .

Plateforme d'enregistrement en ligne des licences

Les clubs sont tenus de procéder , à l'enregistrement des licences de leurs joueurs par le biais de la plateforme mise à leur disposition :

fafconnect.dz

RAPPEL

- Les demandes de licences et les dossiers médicaux doivent être imprimés via le site des licences .
 - Le dossier incomplet ne sera pas accepté .
- Tout dépôts de demande de licence est subordonné au règlement préalable des droits d'engagement applicable au titre de la saison 2022/2023 ainsi que les éventuels arriérés.
- Le dépôt et le retrait de licence ne peuvent se faire que par une personne dûment mandatée par le président du club.



Fédération Algérienne de Foot – Ball
Ligue de Foot – Ball Wilaya de Tlemcen
LOGTS AADL KEBASSA TLEMCEEN

☎ : (043) 41-37-31 📠 : (043) 41-37-32 Email: lfwtlemcen@yahoo.fr



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers d'engagement.

Constitution du dossier d'engagement saison 2022/2023

1. **Un bulletin d'engagement** dans les compétitions (imprimé – ligue).
2. **Une attestation de domiciliation** délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d'homologation des stades (imprimé – ligue).
3. **Fiche d'intégrité** (imprimé – ligue).
4. **Fiche de signalement** (imprimé – ligue).
5. Une copie légalisée de l'agrément du club.
6. Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue est les structures du foot – ball.
7. Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue ;
8. Le paiement des frais d'engagement est les éventuels arriérés.
9. Le bilan financier de l'exercice 2021 , et le rapport du commissaire aux comptes y afférent .

Délai de rigueur : 10 septembre 2022 au plus tard.

Tout dépôt , entre cette date et le 15 septembre 2022 sera sanctionné par une

amende de vingt mille (20.000) Dinars.

- **Passé ce délai aucun dossiers ne sera accepté.**
- **Le dossier incomplet ne sera pas accepté .**